



Luxembourg, le 17.01.2025

## Avis aux employeurs de salariés dans un ménage privé

### Gestion du relevé d'heures et de salaires sur MyGuichet.lu

#### Réception du relevé via eDelivery :

Les ménages privés peuvent recevoir le relevé semestriel d'heures et de salaires de leur personnel, émis en février et en août par le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS), sous format électronique, directement dans leur espace privé MyGuichet.lu.

Pour ce faire il suffit d'**activer la fonction eDelivery spécifique au CCSS** dans l'espace privé MyGuichet.lu. Afin de recevoir le relevé du mois de février 2025 via eDelivery, **il est important d'activer cette fonction avant le 3 février 2025**. Après cette activation, le relevé sera communiqué exclusivement via MyGuichet.lu et ne sera **plus envoyé par courrier postal**. Un **email de notification** est envoyé par MyGuichet.lu informant qu'un document a été déposé par le CCSS. Les documents déposés dans l'espace privé MyGuichet.lu sont consultables via la **rubrique « Mes communications »**.

#### Gestion des heures et salaires du relevé sur MyGuichet.lu :

Après la réception du relevé d'heures et de salaires, le ménage privé peut **adapter, si nécessaire, les données directement sur MyGuichet.lu** à l'aide de la démarche suivante :

« **CCSS : Modification de déclarations semestrielles d'heures et de salaires dans un ménage privé** »

Dans ce cas, il n'est **plus nécessaire de renvoyer le relevé par courrier postal** au CCSS.

#### Autres services et démarches disponibles sur MyGuichet.lu :

Les ménages employant du personnel peuvent également profiter d'autres services et démarches liés à leur personnel depuis leur **espace privé** MyGuichet.lu. Une fois connecté, il suffit de suivre les étapes ci-dessous :

- 1) Accéder au menu « **Mes données personnelles** » ;
- 2) Sélectionner la rubrique « **Santé & Sécurité Sociale** » ;
- 3) Sélectionner la sous-rubrique « **Centre commun de la sécurité sociale (CCSS)** » ;
- 4) Sélectionner la page « **Ménages privés** ».

Il est également possible d'accéder à ces services et démarches depuis l'**application MyGuichet.lu**. L'application peut être téléchargée à partir du lien suivant <https://gd.lu/bDb1p> ou bien en scannant le code QR ci-contre avec votre smartphone :



Si vous ne disposez **pas encore d'un accès à MyGuichet.lu**, vous pouvez activer l'accès en suivant la procédure de la page web suivante <https://gd.lu/fm1mkk> ou bien en scannant le code QR ci-contre avec votre smartphone.

